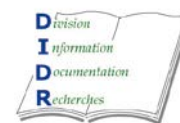


14 novembre 2016



## Les Mutilations Génitales Féminines (MGF)

### Avertissement

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofptra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofptra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofptra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

**Résumé :** D'importants efforts sont conduits au Soudan, à la fois par le gouvernement et les associations, afin de lutter contre la pratique des MGF. Toutefois, aucune législation au niveau national n'a été adoptée pour criminaliser ces pratiques. Le taux de prévalence des MGF, bien qu'il ait sensiblement diminué ces dernières années, reste très élevé (88%).

**Abstract:** Important efforts have been conducted in Sudan, not only by associations, but also by the government in order to fight against the FGM practices. However, there is no national legislation criminalizing the FGM. Despite a slight diminution, the rate of FGM remains very high (88%).

**Nota:** Les traductions des citations en langue anglaise sont assurées par la DIDR.

## Table des matières

1. Les différents types de mutilations génitales féminines et leur taux de prévalence...	3
1.1. Les types de Mutilations Génitales Féminines pratiqués .....	3
1.2. Les taux de prévalence au Soudan .....	3
1.2.1. Une répartition selon les caractéristiques sociodémographiques.....	4
1.2.2. Des tendances qui évoluent .....	5
2. Le cadre législatif et conventionnel .....	5
2.1. Les instruments internationaux .....	5
2.2. Les dispositions législatives et institutionnelles nationales et régionales .....	6
3. Le contexte social .....	7
3.1. Les fondements des MGF au Soudan.....	7
3.2. Les difficultés rencontrées pour s'y opposer .....	8
3.3. Une lente diminution des pratiques.....	8
4. Les actions menées visant à éradiquer les MGF .....	8
4.1. Les efforts et stratégies nationales .....	8
4.2. Les actions de la société civile soudanaise .....	9
4.2.1. Le programme Tostan .....	10
4.2.2. L'ONG Entishar et ROCSS.....	10
4.2.3. La campagne Saleema .....	11
4.2.4. Le programme Volontaires des Nations Unies (VNU) .....	11
4.2.5. Diverses associations.....	12
Bibliographie.....	13

## 1. Les différents types de mutilations génitales féminines et leur taux de prévalence

### 1.1. Les types de Mutilations Génitales Féminines pratiqués

L'organisation mondiale de la santé (OMS) a défini les mutilations génitales féminines (MGF), aussi appelées « excision féminine », et a établi un classement en **quatre types** de MGF :

« Les mutilations sexuelles féminines sont des interventions qui altèrent ou lèsent intentionnellement les organes génitaux externes de la femme pour des raisons non médicales ».

- Premier type : « La clitoridectomie : ablation partielle ou totale du clitoris et, plus rarement, seulement du prépuce ».
- Deuxième type : « Excision : ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres ».
- Troisième type : « Infibulation: rétrécissement de l'orifice vaginal par la création d'une fermeture, réalisée en coupant et en repositionnant les lèvres intérieures, et parfois extérieures, avec ou sans ablation du clitoris ».
- Quatrième type : « Autres : toutes les autres interventions néfastes au niveau des organes génitaux féminins à des fins non médicales, par exemple, piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux ».<sup>1</sup>

Au Soudan, l'ensemble des types de MGF sont pratiqués. La MGF de Type 3 est la plus pratiquée, elle est aussi appelée au Soudan « circoncision pharaonique »<sup>2</sup>. Entre 74,1 et 82 % des femmes soudanaises, selon les sources<sup>3</sup>, y sont soumises. Les MGF de type 1 et 2 sont régulièrement qualifiées de « Sunna ». La forme des MGF la moins sévère de Type 1 est subie par environ 15 à 21,5% des femmes. Le deuxième type est la moins pratiquée, et concerne seulement 1,7 à 3% des femmes soudanaises.<sup>4</sup>

Ces deux derniers types de MGF sont fortement reliés à la pratique religieuse<sup>5</sup>, ce qui explique le peu de progrès accompli dans la lutte contre les MGF par le gouvernement soudanais malgré ses efforts en la matière avec notamment l'adoption d'un plan d'action national visant à l'abandon de ces pratiques.<sup>6</sup>

### 1.2. Les taux de prévalence au Soudan

Avec un taux de prévalence de 88%, selon un rapport de l'Unicef publié en 2013<sup>7</sup>, la pratique des MGF reste très répandue dans l'ensemble des régions du Soudan du Nord, le plus souvent sous sa forme la plus grave, l'infibulation.<sup>8</sup> Les MGF sont généralement

---

<sup>1</sup> Organisation Mondiale de la Santé (OMS), *Mutilations génitales féminines*, Aide-mémoire N°241, 02/2014

<sup>2</sup> UNICEF, Centre de Recherche Innocenti, 2005.

<sup>3</sup> Les premiers chiffres concernant les 3 types de MGF sont donnés par l'UNICEF, *Les MGF : Fiche Pays Soudan*, 11/2005 et les seconds par Population Reference Bureau (publication financée par United States Agency for International Development/USAID), *Mutilation génitale féminine /excision : Données et tendances*, 2008.

<sup>4</sup> UNFPA, *Mutilation génitale féminine /excision : Données et tendances*, 2008

<sup>5</sup> Cf. Section 2.2 p.8

<sup>6</sup> Al-NAGAR Samia et TONNESSEN Liv, "Criminalizing FGM in Sudan: A never ending story?" CHR. Michelsen Institute, 01/2016, p.2.

<sup>7</sup> Ce taux correspond uniquement à l'actuel Soudan et ne prend pas en compte le Soudan du Sud.

<sup>8</sup> UNICEF, « Mutilations Génitales Féminines/Excision : Bilan statistique et examen des dynamiques du changement », 07/2013.

pratiquées entre l'âge de 5 et 11 ans.<sup>9</sup> Le Soudan occupait en 2013 la 7<sup>e</sup> place parmi les pays d'Afrique pratiquant les plus forts taux de MGF, après la Somalie, la Guinée, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée et le Mali.<sup>10</sup> Selon un rapport du Centre de recherches de l'Unicef Innocenti, le taux de prévalence au Soudan en 2005 était de 90%, taux qui le plaçait à la 3<sup>e</sup> place des pays où les MGF sont les plus pratiquées.<sup>11</sup> Bien qu'une très légère diminution du taux de prévalence puisse être constatée, un rapport de l'Unicef de 2013 conclut qu'aucun changement significatif de la prévalence des MGF chez les filles et les femmes âgées de 15 à 49 ans n'a été constaté au Soudan.<sup>12</sup>

Le soutien aux MGF présente de grandes variations au sein de la population.

### 1.2.1. Une répartition selon les caractéristiques sociodémographiques

Selon un rapport de l'Unicef de 2005<sup>13</sup>, l'infibulation (type 3) serait la forme la plus courante chez les musulmanes (83% contre 27% chez les chrétiennes). Les MGF de Type 1 seraient surtout pratiquées par les chrétiennes, avec un taux de prévalence de 46%.<sup>14</sup>

Il ressort de ce rapport que les femmes chrétiennes, vivant en milieu urbain et d'un niveau d'éducation supérieur seraient généralement contre la perpétuation des MGF, contrairement aux femmes rurales, musulmanes et analphabètes. « Le soutien en faveur de l'excision est le plus bas chez les femmes du Darfour (67%) et du Khartoum (68%), et le plus élevé chez les femmes des régions du Centre (86%) et du Kordofan (90%). Parmi celles en faveur du maintien des MGF, la forme d'excision préférée était influencée par l'appartenance tribale ». <sup>15</sup>

La carte et les tableaux ci-après sont extraits d'un rapport de l'UNICEF<sup>16</sup> sur le Soudan actualisé en août 2016<sup>17</sup>. Ils indiquent la prévalence des MGF par âge et par répartition géographique au Soudan. Les données chiffrées indiquées sont basées sur une enquête démographique et de Santé à indicateurs multiples (MICS *Monitoring Multiple Indicator Cluster Survey*) sur la période 2004-2015.

Une étude réalisée en 2000 mettait en évidence une prévalence de la pratique des MGF au Soudan plus élevée dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Cette tendance s'est inversée comme le démontre l'étude réalisée dans des conditions similaires par l'Unicef sur la période 2004-2015.

---

<sup>9</sup> UNICEF, Les MGF : Fiche Pays Soudan, 11/2005 ; United States Department of State, « 2015 Country Reports on Human Rights Practices-Sudan, 13/04/2016.

<sup>10</sup> UNICEF, « Mutilations Génitales Féminines/Excision : Bilan statistique et examen des dynamiques du changement », 07/2013.

<sup>11</sup> UNICEF, Centre de Recherche Innocenti, « Changer une convention sociale néfaste : la pratique de l'excision/mutilation génitale féminines », 2005.

<sup>12</sup> UNICEF, « Mutilations Génitales Féminines/Excision : Bilan statistique et examen des dynamiques du changement », 07/2013

<sup>13</sup> UNICEF, Les MGF : Fiche Pays Soudan, 11/2005.

<sup>14</sup> Les rapports plus récents de l'UNICEF ne disposent pas de chiffres pour le Soudan concernant ces critères.

<sup>15</sup> UNICEF, Les MGF : Fiche Pays Soudan, 11/2005.

<sup>16</sup> UNICEF, "Sudan: Statistical country profile on female genital mutilation/cutting", Division of Data, Research and Policy, New-York, 08/2016

<sup>17</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010.

Source des données	Prévalence par zone géographique (%)			
	Zone urbaine	Zone rurale	Région à plus faible prévalence	Région à plus forte prévalence
(MICS 2000)	91,7	88,3	—	—

(Source : Population Reference Bureau, 2008<sup>18</sup>)

### 1.2.2. Des tendances qui évoluent

Malgré les efforts entrepris par le gouvernement pour réduire la pratique des MGF, un article publié par *The Guardian* en février 2016, met en exergue l'émergence d'une nouvelle tendance. Il semblerait que les MGF soient en train de s'étendre à des groupes minoritaires généralement réfractaires à ces pratiques. Des femmes auraient également expliqué subir de plus en plus de pressions de la part de leur communauté qui les pousse à être excisées même à l'âge adulte afin de ne pas être stigmatisées par la population locale.<sup>19</sup> Certaines femmes iraient même jusqu'à demander à être excisées à l'âge adulte.<sup>20</sup> Ces nouvelles tendances mettent en exergue le poids des traditions.

Le rapport de l'Unicef sur le Soudan souligne le fait qu'uniquement 20% des interventions sont menées de manière traditionnelle alors que 77 % d'entre elles font l'objet d'une intervention médicale<sup>21</sup>. L'UNICEF en 2005 montrait une tendance inversée, avec seulement 36 % d'interventions effectuées par des professionnels de la santé en milieu médical<sup>22</sup>. Ce rapport met en évidence un changement d'attitude dans la pratique des MGF de plus en plus souvent effectuées par le corps médical.<sup>23</sup>

## 2. Le cadre législatif et conventionnel

### 2.1. Les instruments internationaux

Le Soudan est signataire de plusieurs conventions et pactes qui ont trait aux droits de l'Homme, tels que :

- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (adhésion le 18/03/1986)
- La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (signature le 4/06/1986)
- La Convention relative aux droits de l'enfant (signature le 24/07/1990, ratification le 03/08/1990).<sup>24</sup>

En revanche, le Soudan n'est pas partie signataire à la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).<sup>25</sup>

Par ailleurs, le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, également connu sous le nom de « Protocole

<sup>18</sup> Population Reference Bureau, 2008

<sup>19</sup> Zeinab Mohammed Salih, "FGM spreading to minority groups in Sudan, say campaigners", *The Guardian*, Khartoum, 15/02/2016; Waging Peace, "Female Genital Mutilation and Cutting in Sudan", October 2015; UNFPA-UNICEF, Joint evaluation on Female Genital Mutilation: Accelerating change 2008-2012, Sudan, New York, 07/2013

<sup>20</sup> Waging Peace, "Female Genital Mutilation and Cutting in Sudan", October 2015

<sup>21</sup> Population Reference Bureau.

<sup>22</sup> UNICEF, Centre de Recherche Innocenti, 2005.

<sup>23</sup> UNICEF-UNFPA, Rapport annuel conjoint sur les MGF/excisions, « Mesurer les progrès, encourager le changement », 2015

<sup>24</sup> Haut-Commissariat des droits de l'Homme des Nations unies, « voir le statut de ratification par pays ou par traité »

<sup>25</sup> Haut-Commissariat des droits de l'Homme des Nations unies, « voir le statut de ratification par pays ou par traité »

de Maputo » fait spécifiquement référence aux Mutilations Génitales Féminines/Excisions. Le Soudan est signataire de ce Protocole depuis le 30 juin 2008, mais ne l'a pas encore ratifié. Ceci l'inscrit parmi les 15 pays à ne pas encore avoir ratifié ce protocole sur les 36 Etats l'ayant déjà fait.<sup>26</sup>

## 2.2. Les dispositions législatives et institutionnelles nationales et régionales

Le Centre de recherches Innocenti de l'UNICEF<sup>27</sup> dresse en novembre 2010 un bref historique des origines de la lutte contre l'excision et les MGF<sup>28</sup> au Soudan et rappelle que dès les années 1930, des efforts furent entrepris notamment par les chefs politiques et religieux pour promouvoir l'abandon de ces pratiques.<sup>29</sup> En 1949, une loi condamnait pour la première fois les infibulations au Soudan.<sup>30</sup>

Le Conseil médical<sup>31</sup> du Soudan, dans une résolution N°366 de 2003, a interdit aux médecins d'exécuter quelque forme que ce soit de MGF.<sup>32</sup>

Les partisans de l'abandon de ces pratiques ont tenté d'introduire une loi nationale criminalisant les MGF. Or cette proposition de loi,<sup>33</sup> qui ne faisait pas seulement des MGF une pratique illégale, mais en criminalisait également la promotion et décrivait des mesures pouvant conduire à son abandon, n'a pas été examinée.<sup>34</sup>

Selon un rapport de septembre 2010 publié par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, une loi fédérale sur les droits de l'enfant a été promulguée en février 2010.<sup>35</sup> Cette loi devait initialement contenir un article interdisant toutes les formes de MGF. Or l'article en question a été retiré de la version finale en raison notamment d'une importante opposition émanant de mouvements salafistes.<sup>36</sup> Ces derniers souhaitent le maintien des MGF correspondant à la version dite « Sunna ». Selon eux, criminaliser toutes les formes de MGF reviendrait à s'opposer à la charia.<sup>37</sup>

Si les MGF n'ont pas été interdites dans l'ensemble des Etats par le biais d'une loi nationale, toutefois, une première loi a été adoptée en novembre 2008 par l'Etat du

---

<sup>26</sup> Haut-Commissariat des droits de l'Homme des Nations unies, « voir le statut de ratification par pays ou par traité »

<sup>27</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, La dynamique du changement social : vers l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine dans cinq pays africains, 11/2010.

<sup>28</sup> Le sigle E/MGF (en anglais Female Genital Mutilation/Cutting- FGM/C) mentionné dans la plupart des rapports d'organisations internationales et d'ONG signifie Excision/Mutilation Génitale Féminine. Il sera utilisé pour plus de lisibilité dans la présente note.

<sup>29</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010.

<sup>30</sup> RAS-Work Berhane, Expert paper on "Legislation to address the issue of Female Genital Mutilation", UN Conference Centre, Addis Abeba, 05/2009; AI-NAGAR Samia et TONNESSEN Liv, "Criminalizing FGM in Sudan: A never ending story?", CHR. Michelsen Institute, 5/03/2015

<sup>31</sup> Le Conseil médical est un organe autonome et indépendant placé sous la responsabilité du Conseil des ministres qui se charge par le biais d'un code de conduite notamment de s'assurer du bon respect de certains standards dans la pratique du médecin.

<sup>32</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010.

<sup>33</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, La dynamique du changement social : vers l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine dans cinq pays africains, 11/2010.

<sup>34</sup> UNICEF-UNFPA, Annual Report of the Joint programme on Female Genital Mutilation/Cutting, 2015; Zeinab Mohammed Salih, "FGM spreading to minority groups in Sudan, say campaigners", *The Guardian*, Khartoum, 15/02/2016; UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010, p.45; Radio Dabanga, "Legal experts demand Sudanese law against female circumcision", Khartoum, 26/06/2015

<sup>35</sup> United Nations Division for the Advancement of Women, UN Economic Commission for Africa, « Legislation to address the issue of Female Genital Mutilation », Expert Group Meeting on good practices in legislation to address harmful practices against women, Ethiopia, 05/2009; Waging Peace, "Female Genital Mutilation and Cutting in Sudan", October 2015; Sudan Tribune, "Sudanese activists slam government position on female genital cutting", Khartoum, 8/02/2009

<sup>36</sup> AI-NAGAR Samia et TONNESSEN Liv, "Criminalizing FGM in Sudan: A never ending story?" CHR. Michelsen Institute, 05/03/2015.

<sup>37</sup> AI-NAGAR Samia et TONNESSEN Liv, "Criminalizing FGM in Sudan: A never ending story?" CHR. Michelsen Institute, 01/2016

Kordofan Sud qui interdit ces pratiques. Elle est composée de deux lois distinctes, une portant sur l'Enfance et qui criminalise les MGF, une autre sur les MGF qui en rend la pratique et la promotion illégales. En juillet 2009, l'Etat de Gedaref a emboîté le pas en adoptant également une loi qui interdit la pratique des MGF<sup>38</sup>.

Les Etats du Darfour Occidental et du Darfour Méridional ont également condamné ces pratiques, tandis que l'Etat de la Mer Rouge a interdit uniquement les MGF de type III dites pharaoniques.<sup>39</sup> Selon les sources consultées, les lois interdisant ces pratiques, bien qu'adoptées par plusieurs régions, ne semblent pas être appliquées et leur entrée en vigueur constitue un véritable défi.<sup>40</sup>

Bien que pour l'instant une loi nationale interdisant toutes les formes de MGF n'ait pas été adoptée au Soudan, le gouvernement de Khartoum a malgré tout élaboré des politiques et stratégies nationales visant à éradiquer ces pratiques<sup>41</sup> (cf. Section 4.1. Les efforts et stratégies nationales)

### 3. Le contexte social

#### 3.1. Les fondements des MGF au Soudan

L'UNICEF<sup>42</sup> note en novembre 2010 que, dans plusieurs pays africains dont le Soudan, les MGF s'inscrivent dans des pratiques séculaires qui sont difficiles à faire évoluer. Le poids de la tradition est en effet particulièrement fort au Soudan. L'UNICEF constate ainsi dans un rapport publié en 2007<sup>43</sup> qu'au Soudan, les MGF correspondent à une obligation sociétale visant à être en conformité avec un code d'honneur.

Le terme soudanais utilisé pour MGF correspond à *Tahur or Tahara* et contient une connotation de purification, de virginité.<sup>44</sup> Une jeune fille n'ayant pas subi de MGF aura d'importantes difficultés à se marier.

« Historiquement, les filles qui brisent la tradition sont condamnées à la honte et sont ostracisées. Le fait de ne pas être excisée est souvent associé à un comportement répréhensible. Des termes péjoratifs comme le mot 'qulfa' qui est associé à la prostitution et aux statuts inférieurs, sont utilisés pour déshonorer les filles non excisées ».<sup>45</sup>

Par ailleurs, certains types de MGF sont qualifiés de « Sunna ». Ce terme qui comporte une importante connotation religieuse, renforce le recours à cette pratique.<sup>46</sup>

Toutefois, les actions menées contre la pratique des MGF, tant au niveau national que local avec l'aide des organisations internationales concernées, ont progressivement

---

<sup>38</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010.

<sup>39</sup> AI-NAGAR Samia et TONNESSEN Liv, "Criminalizing FGM in Sudan: A never ending story?" CHR. Michelsen Institute, 01/2016 AI-NAGAR Samia et TONNESSEN Liv, "Criminalizing FGM in Sudan: A never ending story?" CHR. Michelsen Institute, 01/2016, p.3.

<sup>40</sup> Waging Peace, "Female Genital Mutilation and Cutting in Sudan", October 2015; UNFPA-UNICEF, Joint evaluation on Female Genital Mutilation: Accelerating change 2008-2012, Sudan, New York, 07/2013; University of Oxford, Lawyers without borders student division, "FGM Research Collaboration Panel Newsletter 28 Too Many and OxLWOB", s.d.

<sup>41</sup> UNICEF-UNFPA, Rapport annuel conjoint sur les MGF/excisions, « Mesurer les progrès, encourager le changement », 2015.

<sup>42</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010

<sup>43</sup> UNICEF, Note technique, 06/2007

<sup>44</sup> AI-NAGAR Samia et TONNESSEN Liv, "Criminalizing FGM in Sudan: A never ending story?" CHR. Michelsen Institute, 01/2016 p.2 ; Sudan Tribune, « FGM on decline in Sudan as attitude shift: Unicef », Khartoum, 12/02/2014

<sup>45</sup> UNICEF, Note technique, 06/2007

<sup>46</sup> AI-NAGAR Samia et TONNESSEN Liv, "Criminalizing FGM in Sudan: A never ending story?" CHR. Michelsen Institute, 01/2016 p.3.

sensibilisé la population à la question des MGF, qui n'est désormais plus taboue au Soudan.<sup>47</sup>

### 3.2. Les difficultés rencontrées pour s'y opposer

Bien que certains Etats aient adopté une législation condamnant ces pratiques, ces lois ne semblent pas être entrées en vigueur pour le moment.<sup>48</sup> Aucun cas de poursuites n'a été rapporté dans les sources publiques consultées en anglais.

Par ailleurs, les parents opposés à ces pratiques rencontrent d'importantes difficultés pour faire respecter leur choix au sein du cercle familial. Bien souvent des membres de la famille outrepassent le refus des parents. Basil Daffala, ancien officier de protection de l'enfance de l'Unicef en poste au Soudan de 2013 à 2015 raconte un cas récent d'une petite fille dans le Nord Kordofan qui souffrait d'une importante maladie du sang rendant toute opération dangereuse. Son père s'était alors formellement opposé à son excision. Or elle a été effectuée en son absence par la famille, causant le décès de l'enfant.<sup>49</sup> Cet exemple illustre toutes les difficultés que les familles peuvent rencontrer pour apporter une réelle protection à leur enfant.

### 3.3. Une lente diminution des pratiques

Même si le taux de prévalence des MGF n'a que très sensiblement baissé ces dernières années au Soudan, un changement dans les mentalités et les attitudes semble se confirmer<sup>50</sup>. L'UNICEF constate ainsi dans son rapport de 2010 que : « Les attitudes semblent évoluer et le soutien en faveur des MGF est en train de décliner. En 2006, 51% des femmes âgées de 15 à 49 ans pensaient que la pratique devait être perpétuée, par rapport à 79% en 1989-90 ». Le rapport de 2016 vient confirmer cette évolution, avec 41% des femmes favorables à la pratique des MGF contre 53% favorables à son arrêt.<sup>51</sup>

## 4. Les actions menées visant à éradiquer les MGF

### 4.1. Les efforts et stratégies nationales

Selon le rapport de l'UNICEF de novembre 2010 précité, ces dernières années, le gouvernement soudanais « a renforcé son engagement en faveur de l'abandon de toutes les formes de MGF. De nos jours, au Soudan, l'abandon est promu à tous les niveaux – communauté, Etat et national »<sup>52</sup>.

Dans le cadre de la lutte contre les MGF initiée par les organisations des Nations unies à l'échelle mondiale, les autorités soudanaises ont mis en place, comme un grand nombre de pays africains, des campagnes et des plans à l'échelle nationale.

Le gouvernement soudanais organise, dès le début des années 2000, la lutte contre les MGF au niveau national, principalement à travers le Conseil national pour le bien-être de l'enfance qui coordonne tous les programmes pour les enfants, et par le biais du

---

<sup>47</sup> UNICEF, « L'abandon de la MGF/E », Reportage photo, 2009.

<sup>48</sup> Al-NAGAR Samia et TONNESSEN Liv, "Criminalizing FGM in Sudan: A never ending story?" CHR. Michelsen Institute, 01/2016 Al-NAGAR Samia et TONNESSEN Liv, "Criminalizing FGM in Sudan: A never ending story?" CHR. Michelsen Institute, 01/2016, p.3

<sup>49</sup> Waging Peace, "Female Genital Mutilation and Cutting in Sudan", October 2015; UNFPA-UNICEF, Joint evaluation on Female Genital Mutilation: Accelerating change 2008-2012, Sudan, New York, 07/2013

<sup>50</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010.

<sup>51</sup> UNICEF, "Sudan: Statistical country profile on female genital mutilation/cutting", Division of Data, Research and Policy, New-York, 08/2016

<sup>52</sup> UNICEF, Les MGF : Fiche Pays Soudan, 11/2005



ministère des Affaires sociales, de la Femme et de l'Enfance. La lutte contre les MGF a notamment été développée par plusieurs campagnes et décrets nationaux, comme la « Politique du gouvernement en matière de population » (2002), la « Résolution du Conseil médical N° 366 » (2003) qui interdit aux médecins d'exécuter quelque forme que ce soit des MGF<sup>53</sup>, la « Politique d'émancipation de la femme » (2007) et la « Résolution N° 29 adoptée par l'Assemblée nationale » (2007) qui appelle à l'adoption d'une loi bannissant les MGF<sup>54</sup>.

Les programmes nationaux de lutte contre les MGF mis en place au Soudan, comme le « Programme de transformation sociale accélérée » (PFAST), avaient, avant 2002, privilégié la diffusion d'informations sur les conséquences des MGF sur la santé et insisté sur la dissociation de la pratique de l'islam. Devant l'insuffisance des résultats, le programme a commencé à déplacer l'accent sur la promotion des droits humains. En 2005, le PFAST, adapté, est principalement appliqué dans les zones de Kassala, de l'ouest du Kordofan, du sud du Darfour et de Gedaref. Il couvre environ 120 communautés sélectionnées, représentant une population de quelque 6 millions d'habitants<sup>55</sup>.

La « Stratégie nationale pour l'abandon des MGF en une génération (2008-2018) », adoptée en décembre 2005 par la Conférence parlementaire africaine regroupant les parlementaires de plus d'une dizaine de pays, dont le Soudan<sup>56</sup>, a été incorporée au « Plan stratégique national et quinquennal (2007-2011) pour l'Enfance ». La stratégie prolonge le plan national au-delà de 2011. Plusieurs structures chargées de coordonner ces initiatives ont également été mises en place au sein des ministères des Affaires sociales, de l'Education, de la Santé et de la Justice<sup>57</sup>. Le rapport sur la situation des droits de l'Homme au Soudan établi pour l'année 2015 par le ministère britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth invite le gouvernement soudanais à poursuivre ses efforts dans la lutte contre la pratique des MGF et l'inscrire de nouveau dans son prochain « Plan stratégique national ». <sup>58</sup>

Le 6 février 2012, une manifestation a été organisée à Khartoum conjointement par Ibrahim Ibrahim Adam, ministre délégué soudanais du Bien-Etre et de la Sécurité sociale, le Conseil national pour le bien-être, l'Union des journalistes soudanais et l'UNICEF, en signe de solidarité avec la « Journée internationale de tolérance zéro des mutilations génitales féminines ». Elle rassemble des religieux, des journalistes et des médecins et a notamment pour objectif de souligner l'engagement du gouvernement à mettre fin aux MGF au Soudan en 2018. <sup>59</sup>

## 4.2. Les actions de la société civile soudanaise

Les programmes nationaux de lutte contre les MGF sont relayés par un réseau regroupant des ONG<sup>60</sup> qui encourage la participation des jeunes, des enfants et des chefs religieux à leurs activités tant à l'échelon national qu'à celui des communautés<sup>61</sup>.

---

<sup>53</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010 ; Panapress, « Les médecins soudanais pratiquant des MGF menacés de sanction », 18/05/2003. Voir *supra*.

<sup>54</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010.

<sup>55</sup> UNICEF, Centre de Recherche Innocenti, 2005.

<sup>56</sup> Conférence parlementaire africaine, « Les violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements nationaux », déclaration finale adoptée à l'unanimité le 5 décembre 2005 Dakar, Sénégal - 4 et 5 décembre 2005.

<sup>57</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010.

<sup>58</sup> Radio Dabanga, « No significant improvement in human rights in Sudan: UK gov. report », London, 24/07/2016

<sup>59</sup> Panapress, « Société: Mettre fin aux mutilations génitales féminines », 08/02/2012.

<sup>60</sup> La liste des ONG impliquées dans ces programmes est consultable à l'adresse suivante : [https://www.unicef.org/evaluation/files/fgmc\\_sudan\\_final.pdf](https://www.unicef.org/evaluation/files/fgmc_sudan_final.pdf)  
UNFPA-UNICEF, Joint evaluation on Female Genital Mutilation: Accelerating change 2008-2012, Sudan, New York, 07/2013, p.81.

En 2007, l'UNICEF note à ce sujet « qu'un mouvement religieux qui est en train de prendre de l'ampleur au Soudan fait une distinction claire entre les MGF et les enseignements religieux, ce qui pourrait avoir un impact dans toute l'Afrique de l'Est et sur ce bloc de pays en particulier »<sup>62</sup>. Toutefois, pour l'instant, aucune loi nationale criminalisant la pratique des MGF n'a pu être adoptée en raison d'une importante opposition émanant de certains chefs religieux et notamment de mouvement salafiste.<sup>63</sup>

#### 4.2.1. Le programme Tostan

Sur le terrain, le Programme Tostan<sup>64</sup> d'émancipation des villages, qui avait été appliqué avec succès dès la fin des années 1990 dans les villages du Sénégal, a été introduit au Soudan en 2000<sup>65</sup>. L'ONG Tostan, basée au Sénégal et aidée notamment par l'UNICEF, a commencé dans les années 1990 à œuvrer dans plusieurs pays d'Afrique pour la promotion des droits humains, outil qui sera ensuite utilisé pour éliminer des pratiques comme les MGF. Le programme se déroule sur 2 ou 3 ans et est encadré par un « facilitateur », formé par Tostan et présent dans le village durant toute la durée de sa mise en œuvre. Les communautés villageoises et leur prise en charge par leurs propres membres sont au cœur du programme Tostan<sup>66</sup>.

L'UNICEF dans son rapport de novembre 2010 note que son application, qui se fait au Soudan notamment par le biais d'ONG comme *Entishar Charity Organisation*<sup>67</sup> et *Rapid Operational Care and Scientific Services (ROCSS)*<sup>68</sup>, permet de développer au sein des communautés une véritable dynamique sociale, particulièrement autour des discussions portant sur les pratiques traditionnelles en matière d'honneur, de MGF et de mariage<sup>69</sup>. Tenant compte du contexte soudanais liant fortement la pratique des MGF à la religion et aux traditions culturelles et sociales comme l'honneur familial, l'ONG *Entishar* s'est efforcée « de remettre en cause l'association entre les MGF et l'Islam ou le code d'honneur et de décence »<sup>70</sup>.

#### 4.2.2. L'ONG Entishar et ROCSS

Deux ONG *Entishar Charity Organisation*<sup>71</sup> et *Rapid Operational Care and Scientific Services (ROCSS)*<sup>72</sup> ont mis en place des programmes de sensibilisation à la question des MGF qui reprennent l'essentiel de celui de Tostan. Au début des opérations, le personnel d'*Entishar* a d'ailleurs été formé par cette dernière ONG<sup>73</sup>.

Les interventions des deux programmes *Entishar* et *ROCSS* sont encadrées par des structures communautaires. Les discussions sur les MGF sont menées par des chefs de village, des membres des conseils du village, des chefs religieux, des prestataires de services de santé et d'autres membres influents dans la communauté qui reçoivent une formation approfondie la pratique des MGF et ses conséquences ainsi que sur d'autres

---

<sup>61</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010.

<sup>62</sup> UNICEF, Stratégie coordonnée pour l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine en l'espace d'une génération, Note technique, 06/2007.

<sup>63</sup> AI-NAGAR Samia et TONNESSEN Liv, "Criminalizing FGM in Sudan: A never ending story?" CHR. Michelsen Institute, 01/2016 p.2

<sup>64</sup> Tostan signifie « éclosion » en wolof. Tostan dispose d'un site web <http://www.tostan.org/>

<sup>65</sup> USAID, « A Tradition No Longer: Rethinking Female Circumcision in Africa », 11-12/2005.

<sup>66</sup> Site web de Tostan.

<sup>67</sup> *Entishar* signifie 'diffusion' en Arabe. Au début des opérations, le personnel d'*Entishar* a été formé par Tostan.

<sup>68</sup> Voir *infra*, partie 4.3.

<sup>69</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010.

<sup>70</sup> UNICEF, Stratégie coordonnée pour l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine en l'espace d'une génération, Note technique, 06/2007.

<sup>71</sup> *Entishar* signifie 'diffusion' en Arabe. Au début des opérations, le personnel d'*Entishar* a été formé par Tostan.

<sup>72</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010.

<sup>73</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010

questions concernant la protection de l'enfance. Ils reçoivent également une formation en technique d'animation des discussions communautaires<sup>74</sup>.

#### 4.2.3. La campagne Saleema

Ces actions sont accompagnées par le gouvernement avec le lancement de la campagne *Saleema* (« entière » ou « intacte » en arabe). Initiée en mars 2008, elle est soutenue par l'UE ainsi que par le programme commun FNUAP-UNICEF.

Après une première phase de préparation et de formation des acteurs de la campagne (médias, ONG, agents locaux), la campagne *Saleema* a été officiellement lancée à la télévision nationale et dans les radios communautaires en décembre 2009. Elle utilise la langue traditionnelle, et des vecteurs de transmission comme la musique, la poésie, les chansons, la danse et la peinture permettant la diffusion de valeurs favorisant le bien-être des enfants. Elle introduit ainsi progressivement les notions de protection des enfants et d'égalité des genres<sup>75</sup>. Autour du concept « Chaque fille est née *saleema*. Laissez-la grandir *saleema* », la campagne se déclinera sous forme de poèmes, de chansons et d'images diffusées dans l'ensemble du pays à travers la radio et la télévision.

« Une campagne de signatures conduite dans les villages soutient l'engagement des personnes à se joindre à la campagne Saleema et à abandonner l'E/MGF en rendant leur décision explicite et publique »<sup>76</sup>.

Les Nations unies indiquent en 2012 que 670 villages ont officiellement déclaré abandonner la pratique des MGF et du mariage forcé au Soudan<sup>77</sup>. Un rapport conjoint de l'Unicef et l'UNFPA de 2015 recense 15 000 familles soudanaises ayant publiquement déclaré renoncer à la pratique des MGF.<sup>78</sup>

#### 4.2.4. Le programme Volontaires des Nations unies (VNU)

En 2007<sup>79</sup>, le programme Volontaires des Nations Unies (VNU) coopère avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) dans le cadre d'un projet de lutte contre les MGF mis en place à Abu Seid, sur la rive ouest du Nil Blanc à 15 km de Khartoum (soit une population de 17 000 personnes avec un taux de pratique MGF de 91,4%). Le programme recrute des volontaires qui conduisent des campagnes visant à prévenir la pratique des MGF.

Des initiatives ont aussi été prises au Soudan, comme dans d'autres pays d'Afrique, pour informer les praticiens traditionnels des MGF des risques de santé associés à la pratique et pour leur donner la possibilité de gagner leur vie autrement. Ces projets visent à l'acquisition par ces praticiens de nouvelles compétences et à l'octroi de prêts ou autres facilités leur permettant de trouver une autre source de subsistance. Dans certains cas, la formation est suivie d'une cérémonie publique ou privée, au cours de laquelle l'exciseur renie la pratique et remet symboliquement ses instruments ou fait serment sur le Coran qu'il cesse toute activité à cet égard.

---

<sup>74</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010

<sup>75</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010

<sup>76</sup> UNICEF, Centre de recherche Innocenti, 11/2010

<sup>77</sup> The Independent, « Victory in sight for revolution over female genital mutilation », 06/02/2012.

<sup>78</sup> UNICEF-UNFPA, Rapport annuel conjoint sur les MGF/excisions, « Mesurer les progrès, encourager le changement », 2015, p.33.

<sup>79</sup> United Nations Volunteers (UNV), « Le combat contre la mutilation génitale et l'excision au Soudan », 25/11/2007.

L'UNICEF<sup>80</sup> souligne que ces initiatives ont permis une diminution du nombre d'exciseurs, mais n'ont pas pour autant engendré de changement dans les conventions sociales qui créent la demande de ces services.

#### **4.2.5. Diverses associations**

L'association dénommée « The Girl Generation »<sup>81</sup> est spécialisée dans les plaidoyers visant à l'éradication des MGF. Elle offre des espaces de dialogue pour influencer des changements au sein de normes sociales. En août 2016, cette association a organisé sa première formation visant à mieux sensibiliser la population sur les bienfaits de l'abandon des MGF. 30 ONG locales y ont pris part, dont notamment l'association AnaLan qui est issue d'une initiative de la jeunesse soudanaise et qui offre une plateforme d'échange sur le thème des MGF.

Des actions sont également menées au niveau de certains Etats, comme notamment la création d'une école dénommée « Gedaref Midwifery School » qui forme les sages-femmes et leur enseigne toutes les conséquences négatives qu'engendre la pratique des MGF dans la vie des femmes.<sup>82</sup>

Une liste non exhaustive des ONG nationales et internationales impliquées dans la lutte contre les MGF est consultable au lien suivant : [https://www.unicef.org/evaluation/files/fgmc\\_sudan\\_final.pdf](https://www.unicef.org/evaluation/files/fgmc_sudan_final.pdf)

---

<sup>80</sup> UNICEF, Centre de Recherche Innocenti, 2005.

<sup>81</sup> Le site de cette association est consultable à l'adresse suivante : <http://www.thegirlgeneration.org/regions/sudan>

<sup>82</sup> Meghan Werft, « School in Sudan trains widwives to end FGM », globalcitizen.org, 05/02/2016

## Bibliographie

Sites web consultés entre le 10/10/2016 et le 14/11/2016.

### Organisations internationales

UNICEF, "Sudan: Statistical country profile on female genital mutilation/cutting", Division of Data, Research and Policy, New-York, 08/2016

[http://data.unicef.org/wp-content/uploads/country\\_profiles/Sudan/FGMC\\_SDN.pdf](http://data.unicef.org/wp-content/uploads/country_profiles/Sudan/FGMC_SDN.pdf)

Haut-Commissariat des droits de l'Homme des Nations unies, « voir le statut de ratification par pays ou par traité », consulté le 27/10/2016

[http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=165&Lang=FR](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=165&Lang=FR)

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, « Tableau de ratification : Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits de femmes en Afrique », site consulté le 26/10/2016

<http://www.achpr.org/fr/instruments/women-protocol/ratification/>

UNICEF-UNFPA, Rapport annuel conjoint sur les MGF/excisions, « Mesurer les progrès, encourager le changement », 2015

[http://www.unfpa.org/sites/default/files/pubpdf/UNFPA\\_FGM\\_FR\\_WEB\\_FINAL\\_FRENCH.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/pubpdf/UNFPA_FGM_FR_WEB_FINAL_FRENCH.pdf)

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « Mutilations génitales féminines », Aide-mémoire N°241, 02/2014.

<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/>

UN Population Fund, "Female Genital Mutilation/Cutting Country Profile: Sudan", *Refworld*, 22/10/2013

<http://www.refworld.org/docid/527a03484.html>

Commission européenne – Développement et coopération – Europeaid, « L'UE protège des milliers de jeunes filles des mutilations génitales féminines, de l'excision et du mariage des enfants », 07/03/2012 (*extrait*)

[http://ec.europa.eu/europeaid/news/12-03-07\\_fgm\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/news/12-03-07_fgm_fr.htm)

UNICEF, Centre de recherche Innocenti, *La dynamique du changement social : vers l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine dans cinq pays africains*, 11/2010.

[http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/fgm\\_insight\\_fre.pdf](http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/fgm_insight_fre.pdf)

Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations unies, *Le Comité des droits de l'enfant examine les rapports du Soudan sur la convention et sur les enfants dans les conflits armés*, 21/09/2010

<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=10358&LangID=F>

United Nations Division for the Advancement of Women, UN Economic Commission for Africa, « Legislation to address the issue of Female Genital Mutilation », Expert Group Meeting on good practices in legislation to address harmful practices against women, Ethiopia, 05/2009

[http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw\\_legislation\\_2009/Expert%20Paper%20EGMGPLHP%20Berhane%20Ras-Work%20revised\\_.pdf](http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw_legislation_2009/Expert%20Paper%20EGMGPLHP%20Berhane%20Ras-Work%20revised_.pdf)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Projet de descriptif de programme de pays – Soudan, 10/04/2008 (E/ICEF/2008/P/L.12)

<http://www.unicef.org/french/about/execboard/files/08-PL12-Sudan-ODS-French%281%29.pdf>

UNFPA-UNICEF, Joint evaluation on Female Genital Mutilation: Accelerating change 2008-2012, Sudan, New York, 07/2013

[https://www.unicef.org/evaluation/files/fgmc\\_sudan\\_final.pdf](https://www.unicef.org/evaluation/files/fgmc_sudan_final.pdf)

United Nations Volontaires (UNV), « Le combat contre la mutilation génitale et l'excision au Soudan », 25/11/2007

<http://www.unv.org/fr/activites/pays/soudan/doc/le-combat-contre-la.html>

UNICEF, *Stratégie coordonnée pour l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine en l'espace d'une génération*, Note technique, 06/2007

[http://www.childinfo.org/files/fgmc\\_Coordinated\\_Strategy\\_to\\_Abandon\\_FGMC\\_in\\_One\\_Generation\\_fren.pdf](http://www.childinfo.org/files/fgmc_Coordinated_Strategy_to_Abandon_FGMC_in_One_Generation_fren.pdf)

UNICEF, *Les MGF : Fiche Pays Soudan*, 11/2005

[http://www.childinfo.org/files/Sudan\\_FGC\\_profile\\_French.pdf](http://www.childinfo.org/files/Sudan_FGC_profile_French.pdf)

## Institutions nationales

United States Department of State, « 2015 Country Reports on Human Rights Practices-Sudan, 13/04/2016

<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm#wrapper>

Population Reference Bureau (publication financée par United States Agency for International Development/USAID), *Mutilation génitale féminine /excision : Données et tendances*, 2008

<http://www.prb.org/pdf08/fgm-wallchart.fr.pdf>

USAID, « A Tradition No Longer: Rethinking Female Circumcision in Africa », 11-12/2005.

[http://www.usaid.gov/our\\_work/global\\_health/pop/techareas/fgc/tostan.html](http://www.usaid.gov/our_work/global_health/pop/techareas/fgc/tostan.html)

## Instituts de recherche

AI-NAGAR Samia et TONNESSEN Liv, "Criminalizing FGM in Sudan: A never ending story?" CHR. Michelsen Institute, 01/2016

<https://www.cmi.no/publications/file/5726-criminalizing-female-genital-mutilation-in-sudan.pdf>

## Articles scientifiques

University of Oxford, Lawyers without borders student division, "FGM Research Collaboration Panel Newsletter 28 Too Many and OxLWOB", s.d

[http://28toomany.org/media/uploads/oxlwob\\_newsletter\\_2015.pdf](http://28toomany.org/media/uploads/oxlwob_newsletter_2015.pdf)

RAS-Work Berhane, Expert paper on "Legislation to address the issue of Female Genital Mutilation", UN Conference Centre, Addis Abeba, 05/2009

[http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw\\_legislation\\_2009/Expert%20Paper%20E\\_GMGPLHP%20\\_Berhane%20Ras-Work%20revised\\_.pdf](http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw_legislation_2009/Expert%20Paper%20E_GMGPLHP%20_Berhane%20Ras-Work%20revised_.pdf)

## Médias

Radio Dabanga, « No significant improvement in human rights in Sudan: UK gov. report », London, 24/07/2016

<https://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/no-significant-improvement-in-human-rights-in-sudan-uk-govt-report>

Zeinab Mohammed Salih, « FGM spreading to minority groups in Sudan, say campaigners », *The Guardian*, Khartoum, 15/02/2016

<https://www.theguardian.com/world/2016/feb/15/fgm-sudan-female-genital-mutilation-spreading>

Meghan Werft, « School in Sudan trains widwives to end FGM », globalcitizen.org, 05/02/2016

<https://www.globalcitizen.org/fr/content/school-in-sudan-trains-girls-and-women-to-end-fgm/>

Waging Peace, "Female Genital Mutilation and Cutting in Sudan", October 2015.

[http://www.sudanconsortium.org/darfur\\_consortium\\_actions/reports/2015/Waging%20Peace%20Report%20-%20FGM%20in%20Sudan.pdf](http://www.sudanconsortium.org/darfur_consortium_actions/reports/2015/Waging%20Peace%20Report%20-%20FGM%20in%20Sudan.pdf)

Sudan Tribune, « FGM on decline in Sudan as attitude shift: Unicef », Khartoum, 12/02/2014

<http://www.sudantribune.com/spip.php?article49935>

Panapress, « Société: Mettre fin aux mutilations génitales féminines », 08/02/2012

<http://www.afriquejet.com/societe-mettre-fin-aux-mutilations-genitales-feminines-2012020832990.html>

The Independent, « Victory in sight for revolution over female genital mutilation », 06/02/2012

<http://www.independent.co.uk/news/world/politics/victory-in-sight-for-revolution-over-female-genital-mutilation-6579560.html#>

Sudan Tribune, "Sudanese activists slam government position on female genital cutting", Khartoum, 8/02/2009

<http://www.sudantribune.com/spip.php?article30099>

Conférence parlementaire africaine, « Les violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements nationaux, déclaration finale, adoptée à l'unanimité le 5 décembre 2005 », Dakar, Sénégal - 4 et 5 décembre 2005.

<http://www.ipu.org/splz-f/dakar05/declaration.htm>

Panapress, « Les médecins soudanais pratiquant des MGF menacés de sanction », 18/05/2003

<http://www.panapress.com/Les-medecins-soudanais-pratiquant-des-MGF-menaces-de-sanction--13-693376-17-lang1-index.html>

Panapress, « La société civile soudanaise se mobilise contre les MGF », 14/06/2002

<http://www.panapress.com/La-societe-civile-soudanaise-se-mobilise-contre-les-MGF--12-597789-10-lang2-index.html>